



Entretien terrain non bâti

Par isa2, le 30/05/2009 à 22:23

Bonjour,

Notre fils de 9 ans souffre d'une allergie aux graminés fortement aggravé à l'école par la présence d'un terrain limitrophe à l'école non entretenu dans lequel les graminés sont extrêmement présents.

L'allergie de notre fils s'est tellement détérioré à l'école que nous ne pouvons plus le scolariser. Que pouvons nous engager pour que le propriétaire du terrain entretienne régulièrement son terrain pour que notre fils puisse retourner à l'école ?

Merci pour votre aide.